

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation 10/02/2023

*Date d'Affichage : 10/02/2023

*Conseillers en exercice : 23

*Présents : 14

*Votants : 19

L'an deux mil vingt trois, le 16 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire.

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Claudine BARRIE, Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Monsieur Mohammed NIFA, Adjoint

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Muriel DANQUAH, Monsieur Fodié DIARRA, Monsieur David DUMEUNIER, Madame Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Monique MORNACCO, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Thierry ROUSSELET,

Etaient absents excusés :

Madame Murielle FANOILLERE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Madame Florence Ville-VALLEE,

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,

Madame Céline POUTEAU pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Madame Isabelle LACOUR pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE,

Madame Rima Sophie GHADBAN, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR,

Monsieur Mohammed NIFA a été désigné Secrétaire de séance.

***DEL 5A : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AESN POUR LA
GESTION DES EAUX PLUVIALES POUR L'ESPACE COMMUNAL ET LES
ALLEES DU PARC DE LA MAIRIE***

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune de Margency souhaite connecter les Eaux Pluviales de l'Espace Communal et des Allées du Parc de la Mairie dans des bacs de récupération et avec création d'une noue au fond du parc de la Mairie,

Considérant que cette solution a été retenue après concertation avec les services assainissement de la CAPV et du SIARE,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Bacs de récupération des eaux des allées du parc



DSIL relance de l'état

683 m² pour les allées du parc

195 m² pour l'espace communal

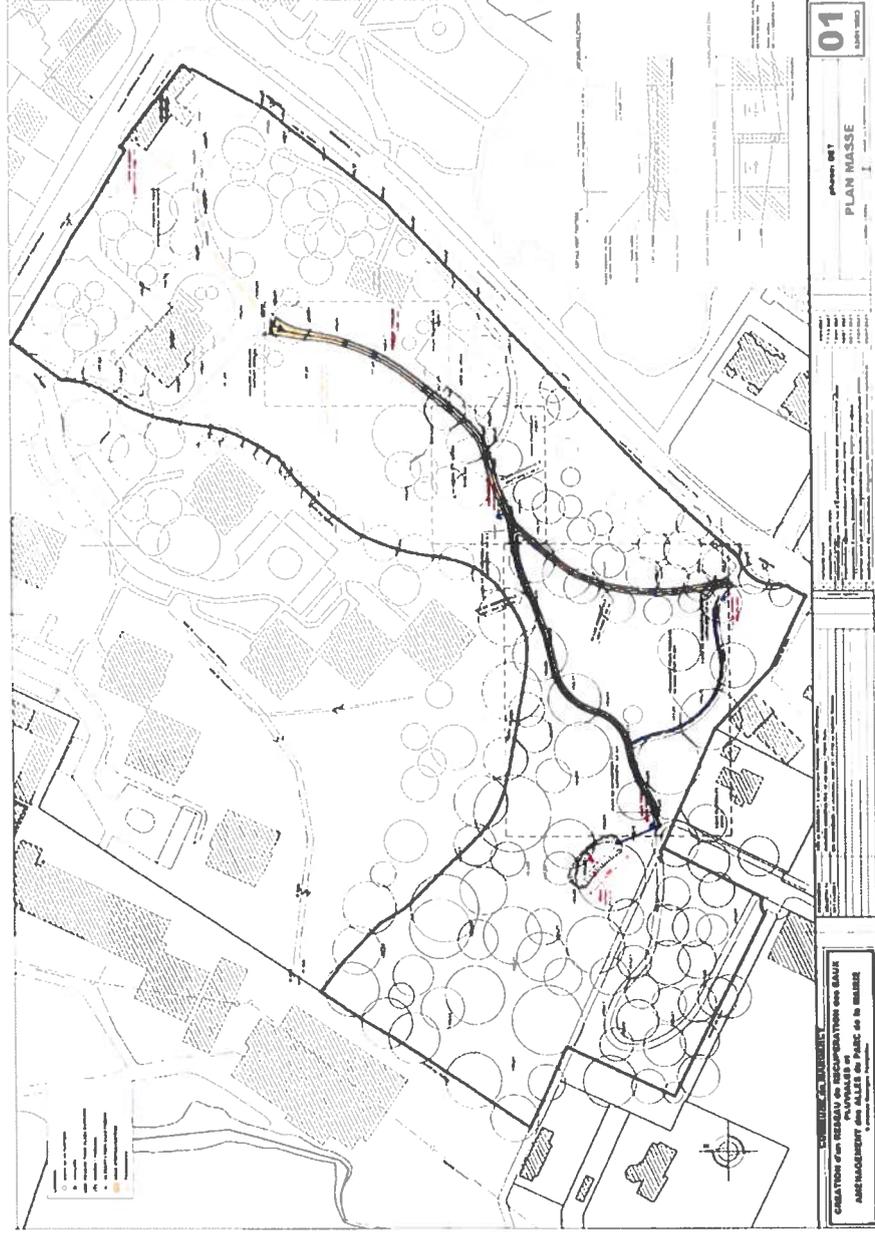
1210 m² pour le parking et les anciennes écuries

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20230227-DEL5A16022023-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023



2 – Les eaux pluviales des allées du parc de la mairie

Finalité : Installer des bacs de récupérations des eaux pluviales sous les allées du parc de la mairie et création d'une noue. Surface totale traitée en récupération des eaux pluviales : 2088 m²



DEMANDE à l'Agence de l'Eau Seine Normandie l'aide financière pour la gestion des Eaux pluviales en zone urbaine pour le projet des Allées du Parc de la Mairie et de l'Espace Communal , installation des bacs de récupération des eaux pluviales et création d'une noue dans le parc de la mairie, surface de 878 M².

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Prefecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de notification

Fait à Margency, le 27/02/2023

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20230227-DEL5A16022023-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023